

Délibération n°2022-01-13

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.11

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Mise à jour du tableau des emplois permanents et création
d'emplois non permanents**

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|-----|
| En exercice | 102 |
| Présents | 66 |
| Pouvoirs | 11 |
| Votants | 77 |

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} mars 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

| | | | | | |
|----------------------|---|---------------------|-------------------|---|------------------------|
| Cornelissen Tony | à | Gilles Barbe | Delibit Sandra | à | Christophe Arfeuillère |
| Devallière Sébastien | à | Jean-Pierre Guitard | Gantheil Robert | à | Philippe Roche |
| Junisson Mady | à | Michèle Valibus | Le Royer Sandrine | à | Éric Ziolo |
| Mouty Samuel | à | Pierre Chevalier | Parrain Céline | à | Philippe Pelat |
| Ribeiro Sophie | à | Martine Pannetier | Sauviat Jean-Marc | à | Michel Pesteil |
| Ventadour Elisabeth | à | Françoise Talvard | | | |

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Saugeras Michel ; Sénéjoux Jacques ; Soulier Jean-Marc ; Urbain Jean-Yves ;

Vu l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les décrets relatifs aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au tableau des emplois en date du 10 décembre 2021 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le président explique que pour pourvoir un poste vacant de gestionnaire RH il sera procédé au recrutement, par voie de mutation, d'un adjoint administratif principal de 1ere classe. Aucun poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe n'étant vacant au tableau des emplois, il convient d'en créer un.

Cette création sera suivie d'une suppression de poste lors d'un prochain Conseil communautaire après avis du comité technique.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois comme suit :

- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe

Le tableau des emplois modifié est joint en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 11 mars 2022 comme présenté en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

| A l'unanimité | |
|---------------|----|
| Votants | 77 |
| Pour | 77 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 mars 2022

Le président,
Pierre Chevalier

